

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mars 2020

SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2687)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 1913

présenté par

M. Mélenchon, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguié, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

à l'amendement n° 1463 de M. Dharréville

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« titulaire »

le mot :

« détenteur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ici, nous appuyons l'amendement concerné qui vise à encadrer les revenus du président et des membres de l'Autorité de régulation de la distribution de la presse.

Au-delà de ce sous-amendement rédactionnel, nous souhaitons vous démontrer qu'il existe des ressources de financements mobilisables, dès maintenant. On pourrait commencer par partager les richesses.

Mais à long terme, la question des retraites est une question de partage de la richesse produite. Depuis les années 1980, la part des dividendes versés aux actionnaires a triplé. En 1983, on

travaillait en moyenne deux semaines par an pour les actionnaires ; aujourd'hui plus de six semaines. Voici où trouver l'argent. Pour partager les richesses produites, il est urgent de redonner au travail sa juste place en augmentant les salaires et partageant le temps de travail. Même s'il n'existe pas de leviers juridiques immédiats pour déplacer le partage de la valeur ajoutée, cet objectif implique d'en finir avec les politiques libérales et comptables qui assèchent l'activité et diminuent le montant des ressources sociales.

Le partage de la richesse entre salarié·e·s et actionnaires a été profondément déformé en quarante ans. Chaque année, les actionnaires s'approprient plus de 150 milliards d'euros (8 points de PIB) qui devraient revenir aux salarié·e·s. Alors que nous n'avons besoin que de 2 points de PIB dans 20 ans pour des retraites dignes ! Augmenter la part consacrée aux salaires et aux cotisations, c'est aussi financer nos retraites socialisées. La seule application de la cotisation vieillesse dé plafonnée (voir glossaire) à 2,3% sur cette somme suffit ainsi à lever 4,4 milliards. Quant à la cotisation plafonnée portée à 15,45% sur les mêmes salaires, elle générerait plus de 20 milliards d'euros par an.